



Garantie habitation, responsabilité civile vie privée

Par **dynamite54**, le 15/01/2014 à 12:03

Bonjour,

Mon épouse a trébuché avec une friteuse sur la terrasse en teck. Malgré un nettoyage intensif, une énorme tache reste visible.

Nous sommes locataire et aimerions savoir si nous sommes couvert par notre assurance habitation, responsabilité civile ou vie privée?

Merci par avance

Par **Lag0**, le 15/01/2014 à 13:25

Bonjour,

Seule la lecture de votre contrat (et/ou un appel à votre assureur) vous apportera la réponse car chaque contrat est différent.

Mais personnellement, je doute qu'un tel "incident" soit pris en charge par l'assurance...

Par **dynamite54**, le 15/01/2014 à 20:19

Merci pour votre réponse.....

Par **Barno**, le **24/01/2014** à **17:54**

Bonjour dynamite54,

sachez que le propriétaire n'est pas obligé d'avoir une assurance habitation mais qu'elle lui est fortement recommandée. J'ai trouvé une piste ici : <http://www>.

J'espère que ces pistes vous aideront.
Bonne journée.

***Bonjour Barno,
Vos seules interventions sur ce forum ayant pour objet de renvoyer les participants sur votre site, on peut considérer cela comme du spam.
Vous avez déjà été averti plusieurs fois sans en tenir compte.
Merci de ne pas continuer...***

Par **chaber**, le **24/01/2014** à **18:35**

bonjour Barno

dans le cas cité, il importe peu que le propriétaire soit assuré ou non.

comme l'a précisé LagO, il est peu probable que la R.C. du locataire (sauf convention contraire dans les conditions générales) intervienne pour le problème soulevé.